

gements au tarif, c'est que nous avons actuellement des négociations pendantes, d'un caractère plus ou moins prononcé, avec des pays étrangers. Sans pouvoir affirmer la chose d'une manière positive, je crois pouvoir dire, cependant, que nous espérons agrandir le cercle de nos relations commerciales actuelles avec la France. On a aussi beaucoup parlé de nos relations commerciales avec l'Allemagne. Je suis sous l'impression que les autorités de ce dernier pays ne se sont pas parfaitement rendu compte de la position qu'occupe le Canada à ce point de vue. Sur cette question du tarif allemand, notre position est certainement la meilleure, mais ce n'est pas une raison suffisante pour nous empêcher de prendre en considération les raisons invoquées par ce pays. Je reconnais qu'il existe un semblant d'excuse pour cette attitude prise par l'Allemagne à notre égard.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, l'Allemagne a deux tarifs, un tarif général, qui s'applique à tous les pays de l'univers, et un tarif conventionnel, dont les dispositions ne s'appliquent qu'aux pays avec qui elle conclut des traités particuliers. Bien des membres de cette Chambre, j'en suis sûr, approuveront cette politique. Il existait un traité entre l'Allemagne et le Canada au plutôt, le Canada était partie à un traité conclu avec l'Allemagne, en vertu duquel ce dernier pays accordait certains avantages à nos produits sur ses marchés. Le Canada, pour de bonnes et valables raisons, crut devoir mettre fin à ce traité. Tous les partis politiques, comme tous les citoyens de ce pays, furent unanimes à recommander que ce traité n'était pas des plus favorables aux intérêts canadiens, ou aux intérêts de l'empire, et qu'il était nécessaire de le faire disparaître. Les autres colonies anglaises ont adopté la même manière de voir sur cette question. Mais il est incontestablement admis que c'est principalement la décision prise par le Canada qui a amené la dénonciation des traités belge et allemand. Du moment que ce traité a cessé d'exister entre le Canada et l'Allemagne, du moment que nous lui avons retranché les privilèges dont elle jouissait sur nos marchés, l'Allemagne nous a immédiatement biffé de la liste des pays devant bénéficier de son tarif conventionnel, et dès lors nos produits se sont trouvés frappés des droits imposés par son tarif élevé. Il est inutile de vouloir nier qu'à un certain point de vue, cette décision de l'Allemagne avait un semblant d'excuse.

Cependant, une étude plus attentive de la question, doit forcément nous amener à la conclusion que la conduite de l'Allemagne, tout en ayant un semblant d'excuse, était basée sur une fausse interprétation des sentiments qui avaient dicté la politique canadienne à ce sujet. Il est vrai que nous avons privé l'Allemagne de certains droits privilégiés dont elle bénéficiait. Mais il est bon de faire remarquer que les privilèges ainsi perdus n'appartenaient à aucune nation étrangère en particulier, mais étaient l'apanage

exclusif de l'ensemble des pays composant l'empire britannique. L'Allemagne a bien le droit de demander que ses produits reçoivent sur nos marchés le même traitement que les produits de n'importe quel autre pays étranger, mais elle ne peut s'attendre à ce que ses produits soient placés sur le même pied, au Canada, que les produits de la même patrie ou des colonies sœurs.

Les hommes d'état allemands semblent être restés sous l'impression que la conduite du Canada était en quelque sorte une mesure de représailles à l'adresse de leur pays. Mais ils sont dans l'erreur. Nous sommes bien prêts à accorder aux produits allemands les mêmes avantages sur nos marchés que ceux donnés aux produits de n'importe quelle autre nation étrangère. Voilà, il nous semble, tout ce que l'Allemagne peut raisonnablement demander. Nous sommes portés à croire que la décision prise par l'Allemagne est le résultat d'une fausse interprétation de la politique canadienne, c'est pour cette raison que nous voulons faire preuve de toute la patience requise, afin d'exposer cette question bien clairement devant le gouvernement allemand. Nous avons l'espoir que cet exposé des faits de la cause aura par la faire saisir sous son véritable jour.

Notre commerce avec l'Allemagne n'est pas très important pour le moment, et bien que la balance du commerce soit contre nous, la valeur de nos exportations dans ce pays a toujours été en augmentant plutôt qu'en diminuant. Néanmoins, puisque nous cherchons à développer nos relations commerciales dans toutes les directions, il ne serait pas sage de notre part de négliger les avantages que nous pourrions retirer d'arrangements plus favorables avec l'Allemagne. À part cela, cette décision de l'Allemagne renferme un principe important, et pour cette raison, de même que pour les avantages qui peuvent en découler pour notre commerce, nous sommes tenus de faire tous les efforts possibles pour amener un règlement satisfaisant de cette difficulté.

On a préconisé, dans certains quartiers, les mesures de représailles, comme étant le seul moyen d'en arriver à une entente. Nous croyons pouvoir obtenir de meilleurs résultats par un exposé patient des faits.

Une autre raison importante qui nous empêche d'apporter tout changement immédiat au tarif, c'est l'état actuel de nos relations commerciales avec la mère patrie et nos colonies-sœurs. Nous sommes à la veille de prendre part à deux importantes conférences qui auront lieu à Londres. L'une de ces conférences est convoquée à la demande du gouvernement canadien, dans le but spécial d'étudier les moyens à prendre pour développer le commerce entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'autre, qui est d'un caractère beaucoup plus étendu, est convoquée par les autorités impériales. Les intérêts du gouvernement vont au-devant de Londres des hommes d'état de toutes les parties de l'empire, et le gouvernement anglais veut profiter de